



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 3 février 2026 — N° 31

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la création d'un refuge pour sans-abris à Saint-Jean-sur-Richelieu.

M. Morin (Acadie) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de l'école François-de-Laval.

Mme Dorismond (Marie-Victorin) fait une déclaration afin d'inviter les citoyens à utiliser l'outil Vérif-Risques de Coeur + AVC.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Denis Gendron.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec.

3 février 2026

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de demander la tenue d'un sommet sur la violence.

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de rendre hommage aux organismes de Joliette.

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de la Table Éducation Outaouais.

Mme Mallette (Huntingdon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Philippe Besombes.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire du Corps de cadets de la Marine royale canadienne Gatineau.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner le 80^e anniversaire de la Légion royale canadienne de Lac-Mégantic.

À 13 h 53, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

3 février 2026

Les travaux reprennent à 14 h 09.

À la demande de Mme la présidente, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Jacques Tremblay, ancien député d'Iberville.

Mme la présidente dépose :

Une lettre, en date du 18 décembre 2025, que lui a adressée M. Christian Dubé, député de La Prairie, l'informant de sa décision de siéger à titre de député indépendant;

(Dépôt n° 458-20260203)

Une lettre, en date du 19 décembre 2025, que lui a adressée M. Marc Tanguay, député de LaFontaine, l'informant de sa désignation à titre de chef parlementaire de l'opposition officielle;

(Dépôt n° 459-20260203)

Une lettre, en date du 22 décembre 2025, que lui a adressée M. Marc Tanguay, chef de l'opposition officielle, l'informant de la nomination de M. Monsef Derraji, député de Nelligan, à la fonction de leader parlementaire de l'opposition officielle et de la nomination de Mme Filomena Rotiroti, députée de Jeanne-Mance-Viger, à la fonction de whip en chef de l'opposition officielle;

(Dépôt n° 460-20260203)

Une lettre, en date du 9 janvier 2026, que lui a adressée M. François Jacques, whip en chef du gouvernement, l'informant que M. François Tremblay, député de Dubuc, n'est plus membre du caucus du groupe parlementaire formant le gouvernement;

(Dépôt n° 461-20260203)

Une lettre, en date du 13 janvier 2026, que lui a adressée M. Marc Tanguay, chef de l'opposition officielle, l'informant que M. Frédéric Beauchemin, député de Marguerite-Bourgeoys, n'occupe plus la fonction de leader adjoint de l'opposition officielle.

(Dépôt n° 462-20260203)

3 février 2026

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 5 novembre 2025 par M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) concernant l’amélioration de l’accès au regroupement familial;

(Dépôt n° 463-20260203)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 6 novembre 2025 par Mme Dufour (Mille-Îles) concernant une demande visant l’établissement d’un cadre de surveillance et de contrôle des polluants éternels;

(Dépôt n° 464-20260203)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 26 novembre 2025 par M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin) concernant la mise en place de mesures pour contrer les risques liés à la consommation de drogues chez les jeunes;

(Dépôt n° 465-20260203)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 26 novembre 2025 par Mme Caron (La Pinière) concernant une demande visant à assurer la pérennité des ressources intermédiaires;

(Dépôt n° 466-20260203)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 26 novembre 2025 par M. Morin (Acadie) concernant une demande visant l’accélération des demandes du Programme des investisseurs du Québec;

(Dépôt n° 467-20260203)

La réponse à la question écrite n° 67 concernant la situation financière des établissements privés conventionnés, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 11 novembre 2025 par Mme Caron (La Pinière);

(Dépôt n° 468-20260203)

La réponse à la question écrite n° 69 concernant l’alimentation dans les CHSLD, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 13 novembre 2025 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques);

(Dépôt n° 469-20260203)

3 février 2026

La réponse à la question écrite n° 72 concernant l'encadrement des produits de vapotage, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 25 novembre 2025 par M. Chassin (Saint-Jérôme);

(Dépôt n° 470-20260203)

La réponse à la question écrite n° 73 concernant les services en santé mentale, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 25 novembre 2025 par Mme Prass (D'Arcy-McGee);

(Dépôt n° 471-20260203)

La réponse à la question écrite n° 74 concernant les places destinées aux personnes en situation d'itinérance, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 25 novembre 2025 par Mme Prass (D'Arcy-McGee);

(Dépôt n° 472-20260203)

La réponse à la question écrite n° 75 concernant les conditions de travail des paramédics, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 25 novembre 2025 par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve);

(Dépôt n° 473-20260203)

La réponse à la question écrite n° 76 concernant l'avenir du site du Quadrilatère de la miséricorde, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 25 novembre 2025 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques);

(Dépôt n° 474-20260203)

La réponse à la question écrite n° 77 concernant les projets collectifs de conversion d'immeubles patrimoniaux, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 25 novembre 2025 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques);

(Dépôt n° 475-20260203)

La réponse à la question écrite n° 78 concernant l'accessibilité au traitement de la lipodystrophie faciale, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 25 novembre 2025 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques);

(Dépôt n° 476-20260203)

La réponse à la question écrite n° 79 concernant la priorisation des projets d'infrastructures en éducation, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 25 novembre 2025 par M. Nadeau-Dubois (Gouin);

(Dépôt n° 477-20260203)

3 février 2026

La réponse à la question écrite n° 80 concernant les modifications annoncées au programme d'assurance récolte, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 25 novembre 2025 par Mme Labrie (Sherbrooke);

(Dépôt n° 478-20260203)

La réponse à la question écrite n° 81 concernant l'encadrement du partage des commissions des conseillers en épargne collective, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 25 novembre 2025 par Mme Zaga Mendez (Verdun);

(Dépôt n° 479-20260203)

La réponse à la question écrite n° 82 concernant le financement des marchés de Noël, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 25 novembre 2025 par M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne);

(Dépôt n° 480-20260203)

La réponse à la question écrite n° 86 concernant la sécurité des soins pédiatriques en région, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 27 novembre 2025 par Mme Blanchette Vézina (Rimouski);

(Dépôt n° 481-20260203)

La réponse à la question écrite n° 87 concernant le financement de l'alimentation scolaire, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 4 décembre 2025 par M. Nadeau-Dubois (Gouin);

(Dépôt n° 482-20260203)

La réponse à la question écrite n° 88 concernant la Politique linguistique de l'État, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 4 décembre 2025 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques);

(Dépôt n° 483-20260203)

Les réponses aux questions écrites n° 89 et 90 concernant le regroupement familial et l'immigration temporaire, inscrites au *Feuilleton et préavis* du 9 décembre 2025 par M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne);

(Dépôt n° 484-20260203)

La réponse à la question écrite n° 91 concernant les détenteurs d'un Certificat de sélection du Québec en attente de la résidence permanente, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 10 décembre 2025 par M. Morin (Acadie);

(Dépôt n° 485-20260203)

3 février 2026

La réponse à la question écrite n° 92 concernant les critères d'admissibilité de la Mesure de formation de la main-d'œuvre, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 12 décembre 2025 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques);
(Dépôt n° 486-20260203)

La réponse à la question écrite n° 93 concernant la disponibilité de la main d'œuvre dans les centres de la petite enfance de Montréal, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 12 décembre 2025 par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve);
(Dépôt n° 487-20260203)

La réponse à la question écrite n° 94 concernant le filet social du milieu culturel, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 12 décembre 2025 par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve);
(Dépôt n° 488-20260203)

La réponse à la question écrite n° 95 concernant le soutien aux personnes itinérantes, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 12 décembre 2025 par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve).
(Dépôt n° 489-20260203)

Mme la présidente dépose :

Le diagramme de l'Assemblée, en date du 3 février 2026;
(Dépôt n° 490-20260203)

Une lettre, en date du 19 janvier 2026, que lui a adressée M. Marc Tanguay, chef de l'opposition officielle, l'informant que Mme Filomena Rotiroti, députée de Jeanne-Mance-Viger, le remplacera à la fonction de membre suppléant du Bureau de l'Assemblée nationale.
(Dépôt n° 491-20260203)

Mme Soucy, première vice-présidente, propose que cette modification à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale soit adoptée.

La motion est adoptée.

3 février 2026

Puis, Mme la présidente dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par Mme Garceau (Robert-Baldwin) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 4 février 2026, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 492-20260203)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, Mme la présidente dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 2 janvier 2026, s'est réuni afin de statuer sur une demande du groupe parlementaire formant l'opposition officielle concernant la modification des membres ainsi que des présidences et vice-présidences au sein des commissions parlementaires;

(Dépôt n° 493-20260203)

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 30 janvier 2026, s'est réuni afin de statuer sur une demande du groupe parlementaire formant le gouvernement concernant une nomination au sein de la Commission des finances publiques;

(Dépôt n° 494-20260203)

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 3 février 2026, s'est réuni afin de statuer sur une demande du groupe parlementaire formant l'opposition officielle concernant un changement de membre à la Commission de la santé et des services sociaux.

(Dépôt n° 495-20260203)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 129 et 134 du Règlement, Mme Soucy, première vice-présidente, propose :

QUE les modifications à la composition des commissions telles que prévues aux rapports du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale soient adoptées.

La motion est adoptée.

3 février 2026

Dépôts de pétitions

M. Grandmont (Taschereau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 210 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande visant l'augmentation du remboursement des frais de transport pour les visites médicales et les activités thérapeutiques;
(Dépôt n° 496-20260203)

L'extrait d'une pétition, signée par 870 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande visant une réforme du régime d'indemnisation de la SAAQ.
(Dépôt n° 497-20260203)

Questions et réponses orales

Mme la présidente rend une directive sur des modifications dans la répartition de certaines mesures et des temps de parole rendues nécessaires à la suite des changements dans la composition de l'Assemblée, soit le départ des députées de Saint-Laurent et de Chomedey du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, ainsi que des députés de La Prairie et de Dubuc du groupe parlementaire formant le gouvernement, pour siéger comme indépendants.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Comme il est d'usage de le faire, les temps de parole lors des débats restreints sont ajustés afin de tenir compte des changements dans la composition de l'Assemblée.

Concernant les déclarations de députés, les nouveaux députés indépendants auront chacun droit à une déclaration par cycle de 10 séances. Pour les députées de Saint-Laurent et de Chomedey, elles auront droit à une déclaration au 6^e rang, respectivement à la 3^e et 8^e séance du cycle, en remplacement d'une déclaration du groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Quant aux députés de La Prairie et de Dubuc, ils auront droit à une déclaration au 10^e rang, respectivement à la 1^{re} et 4^e séance du cycle, en remplacement d'une déclaration du groupe parlementaire formant le gouvernement. À titre de rappel, si les députés indépendants ne souhaitent pas se prévaloir de cette mesure, ils doivent en informer le groupe parlementaire duquel ils proviennent, de même que la présidence, au plus tard à 12 h 30 la veille de la séance où leur déclaration pourrait être faite.

3 février 2026

Pour ce qui est de la période des questions et réponses orales, tous les députés indépendants qui souhaitent se prévaloir de cette mesure auront droit à 3 questions par 2 cycles de 12 séances, au 8^e rang.

Les questions des députés indépendants provenant d'un groupe parlementaire d'opposition proviendront de leur groupe d'origine. Cependant, pour les députés indépendants provenant du groupe parlementaire formant le gouvernement, y compris ceux qui se prévalaient déjà de cette mesure, leurs questions proviendront désormais de celles des trois groupes parlementaires d'opposition, au prorata de leur poids dans l'opposition.

Enfin, il est à noter que plusieurs changements concernant l'ordre des questions ont été apportés dans le cycle de répartition, afin de permettre l'attribution de questions au 8^e rang à chacun des députés indépendants.

Puis, elle dépose :

Les tableaux relatifs à la répartition des mesures et des temps de parole pour la période des questions, les déclarations de députés et les débats restreints.

(Dépôt n° 498-20260203)

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 58 et 58.3 de la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12), madame Nadine Koussa, membre et vice-présidente, Commission des services juridiques, soit nommée membre et présidente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour un mandat de cinq ans à compter du 16 février 2026.

3 février 2026

La motion est mise aux voix et, aux fins l'article 58 de la Charte des droits et libertés de la personne, un vote électronique requérant l'approbation d'au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **94** en annexe)

Pour : **90** Contre : **28** Abstention : **1**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Mallette (Huntingdon), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Poulet (Laporte) et Mme Rizqy (Saint-Laurent), propose :

QUE l'Assemblée nationale déplore les propos injurieux tenus par le vice-président de la CSN la semaine dernière;

QU'elle rappelle qu'aucun désaccord, aussi vif soit-il, ne justifie des insultes proférées à l'égard des élus de cette Assemblée;

QU'enfin, elle invite les représentants syndicaux à contribuer aux débats de société de manière responsable, respectueuse et constructive.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **95** en annexe)

Pour : **112** Contre : **0** Abstention : **6**

3 février 2026

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, conjointement avec M. Legault, premier ministre, M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Paradis (Jean-Talon), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) et M. Dubé (La Prairie) propose :

QUE l'Assemblée nationale honore la mémoire des Québécois Ibrahima Barry, Mamadou Tanou Barry, Khaled Belkacemi, Abdelkrim Hassane, Azzedine Soufiane et Aboubaker Thabti, qui ont perdu la vie le 29 janvier 2017 à la grande mosquée de Québec;

QU'elle offre ses plus sincères condoléances aux familles et aux proches de ces personnes disparues;

QU'elle exprime sa solidarité envers ces hommes et ces femmes marqués à jamais par ce tragique événement, ainsi qu'à toute la communauté musulmane du Québec;

QU'elle se remémore le fardeau porté aussi par les premiers répondants et qu'elle garde en mémoire Andréanne Leblanc, victime collatérale de cette tragédie;

QU'elle condamne sans aucune nuance tous les discours et les gestes de haine, de racisme et de discrimination envers la communauté musulmane ainsi que toute manifestation de xénophobie et d'islamophobie;

QU'elle invite le gouvernement du Québec à multiplier les initiatives afin d'enrayer toute forme de racisme au Québec;

QU'enfin, l'Assemblée nationale se recueille afin d'honorer la mémoire des personnes disparues.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Soucy, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

3 février 2026

Mme Zaga Mendez (Verdun), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), présente une motion concernant le financement d'entreprises liées aux activités de l'agence américaine ICE; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Marissal (Rosemont) et Mme Rizqy (Saint-Laurent), présente une motion concernant le projet de construction du nouvel hôpital Maisonneuve-Rosemont; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que les motions suivantes soient mises aux voix, sans lecture :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 13, Loi visant à favoriser la sécurité et le sentiment de sécurité de la population et modifiant diverses dispositions, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 3 février 2026 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20 et le mercredi 4 février 2026 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Sûreté du Québec
Service de police de la Ville de Montréal
Service de police de la Ville de Québec
Association des directeurs de police du Québec
Association des directeurs de police des Premières nations et Inuit du Québec
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels

3 février 2026

Réseau québécois des Centres d'aide et de lutte contre les
agressions à caractère sexuel
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
Association des policières et policiers provinciaux du Québec
Fédération des policiers et policières municipaux du Québec
Barreau du Québec
Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence
conjugale
Association des services de réhabilitation sociale du Québec
Alliance MH2

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les
remarques préliminaires, répartie de la manière suivante :
6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement,
4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle et 1 minute
30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme
soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la
Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées
ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire
formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour
l'opposition officielle et 4 minutes 23 secondes pour le deuxième
groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les
échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de la Sécurité publique soit membre de
ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

3 février 2026

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 11 Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 3 février 2026 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 19 h 20, le mercredi 4 février 2026 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15 et le jeudi 5 février 2026 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Fédération des chambres de commerce du Québec
Chambre de commerce et l'industrie de Québec
Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Manufacturiers et exportateurs du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Union des municipalités du Québec
Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec
Conseil du patronat
Association minière du Québec
Régie de l'énergie
Producteurs et productrices acéricoles du Québec
Chantier de l'économie sociale
Coalition Québec Meilleure mine
Producteurs de cidre du Québec
Conseil de l'industrie forestière du Québec
Union des producteurs agricoles
Nature Québec
Groupement forestier Québec

3 février 2026

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 5, Loi visant à accélérer l'octroi des autorisations requises pour la réalisation des projets prioritaires et d'envergure nationale, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 10 février 2026 de 9 h 45 à 12 h 25 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 19 h 20 et le mercredi 11 février 2026 après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15;

3 février 2026

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Manufacturiers et exportateurs du Québec
Association minière du Québec
Association québécoise de la production d'énergie renouvelable
Fédération québécoise des municipalités
Union des municipalités du Québec
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Syndicat de la fonction publique du Québec
Union des producteurs agricoles
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
Association des biologistes du Québec
Conseil du patronat du Québec
Association des constructeurs de routes et grands travaux
Conseil de l'industrie forestière du Québec
Centre québécois du droit de l'environnement

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

3 février 2026

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 9, Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 3 février 2026, de 9 h 45 à 12 h 25 et d'après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20, le mercredi 4 février 2026, d'après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15, le jeudi 5 février 2026, d'après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25, et le mardi 10 février 2026, de 9 h 45 à 12 h 10;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Me Guillaume Rousseau et Me Christiane Pelchat
Droits collectifs Québec
Rassemblement pour la laïcité
Fédération des établissements d'enseignement privés
Union des municipalités du Québec
Association québécoise des centres de la petite enfance
Conseil national des musulmans canadiens
Centrale des syndicats du Québec
Centre consultatif des relations juives et israéliennes
Assemblée des évêques catholiques du Québec
Confédération des syndicats nationaux
Fédération des femmes du Québec
Ligue des droits et libertés
Fédération autonome de l'enseignement
Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse
Association des québécois unis contre le racisme – Murielle Chatelier
Réseau évangélique du Québec
Lamine Foura, cofondateur du Congrès maghrébin au Québec
Barreau du Québec
Mouvement laïque québécois
Fédération des cégeps
Bureau de coopération interuniversitaire

3 février 2026

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre responsable de la Laïcité soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 12, Loi instituant la prestation de services de garde éducatifs à l'enfance par les personnes reconnues à titre de responsables d'un service de garde éducatif en communauté, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 10 février 2026, après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 35, le mercredi 11 février 2026, de 15 heures à 18 h 15 et le jeudi 12 février 2026, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50;

3 février 2026

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Conseil québécois des services éducatifs à la petite enfance
Association québécoise des milieux familiaux éducatifs privés
Association des haltes-garderies communautaires du Québec
Ma place au travail
Valorisons ma profession
Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec – Centrale des syndicats du Québec
Confédération des syndicats nationaux
Association québécoise des centres de la petite enfance
Sophie Mathieu, professeure adjointe à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre de la Famille soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

3 février 2026

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission de la santé et des services sociaux, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 15, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions principalement afin d'alléger les processus réglementaires du système professionnel et d'élargir certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le jeudi 5 février 2026, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 13 h 05 et de 14 heures à 16 h 25, le mardi 10 février 2026, de 9 h 45 à 12 h 10 et après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 19 h 20 et le mercredi 11 février 2026, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 15 h 45;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Conseil interprofessionnel du Québec
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
Ordre des pharmaciens du Québec
Collèges des médecins du Québec
Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
Ordre des sage-femmes du Québec
Ordre des optométristes du Québec
Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec
Conseil pour la protection des malades
Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec
Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux du Québec
Association des bannières et chaînes de pharmacie du Québec
Fédération des médecins omnipraticiens du Québec
Ordre des psychologues
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
Association québécoise des pharmaciens propriétaires

3 février 2026

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition, 1 minute 12 secondes pour le député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 3 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre du Travail soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires.

3 février 2026

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 13, Loi visant à favoriser la sécurité et le sentiment de sécurité de la population et modifiant diverses dispositions;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 11, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 9, Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 4 février 2026, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Garceau (Robert-Baldwin).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la hausse alarmante de la violence faite aux femmes au Québec, notamment la violence conjugale, qui s'incarne entre autres par les nombreux féminicides déjà commis depuis le début de 2026 ainsi que par la saturation critique des maisons d'aide et d'hébergement et des services externes, dont la capacité d'accueil est largement dépassée;

3 février 2026

QU'elle s'alarme que, dans la dernière année, SOS Violence conjugale ait reçu plus de 19 000 demandes d'hébergement et que plus d'une femme sur deux se soit vu refuser de l'aide, faute de places et de ressources, et que, dans certaines régions, le taux de refus atteint près de 67 %;

QU'elle constate que les actions mises de l'avant par le gouvernement au cours des dernières années n'ont pas permis d'endiguer la hausse de la violence faite aux femmes, que ce phénomène demeure en augmentation et qu'il est opportun et nécessaire de bonifier le cadre d'action gouvernemental en la matière;

QU'enfin, elle exige du gouvernement qu'il dépose de façon urgente une actualisation de la Stratégie gouvernementale pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance 2022-2027 qui repose notamment sur la prévisibilité du financement dédié aux maisons d'aide et d'hébergement, l'augmentation de la capacité d'hébergement et le renforcement des services de prévention, de dépistage précoce et d'accompagnement, incluant auprès des femmes en situation d'itinérance.

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 36, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à l'expiration du délai pour recevoir les avis de débats de fin de séance.

Les travaux reprennent à 15 h 41.

3 février 2026

À 15 h 41, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 h 30.

Débats de fin de séance

À 18 h 30, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) à M. Girard, ministre des Finances, portant sur le sujet suivant : « La gestion catastrophique des finances publiques par le gouvernement caquiste ».

À 18 h 43, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 4 février 2026, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

3 février 2026

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que Mme Nadine Koussa soit nommée membre et présidente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :

(Vote n° 94)

POUR - 90

Abou-Khalil (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)
Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Chassin (IND)	Julien (CAQ)	Poulet (IND)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Dubé (IND)	Lakhoyan Olivier (IND)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (IND)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Emond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (IND)	Fréchette (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Gentilcore (PQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bourassa (CAQ)	(Groulx)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Bussière (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	(Hull)
Carmant (IND)	Guillemette (CAQ)	Mallette (CAQ)	
Caron (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Marissal (IND)	
(Portneuf)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	

CONTRE - 28

Beauchemin (PLQ)	Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Zaga Mendez (QS)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	Morin (PLQ)	
Caron (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	
(La Pinière)	Grandmont (QS)	Nichols (PLQ)	
Ciccione (PLQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Labrie (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)	
Dufour (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)	
(Mille-Îles)			

ABSTENTIONS - 1

Rizqy (IND)

3 février 2026

Sur la motion de Mme Mallette (Huntingdon), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Poulet (Laporte) et Mme Rizqy (Saint-Laurent) :

(Vote n° 95)

POUR - 112

Abou-Khalil (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Nichols (PLQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Poulet (IND)
Beauchemin (PLQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Prass (PLQ)
(Prévost)	Dubé (IND)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (IND)	Lafrenière (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Orford)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (IND)	Reid (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Rivest (CAQ)
Biron (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamothe (CAQ)	Rizqy (IND)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blanchette Vézina (IND)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blouin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Sainte-Croix (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	Schmaltz (CAQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	St-Louis (CAQ)
Carmant (IND)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	(Groulx)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Caron (PLQ)	Groncin (CAQ)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Marissal (IND)	(Hull)
Champagne Jourdain	Guillemette (CAQ)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Massé (QS)	Zanetti (QS)
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Chassin (IND)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Morin (PLQ)	

ABSTENTIONS - 6

Arseneau (PQ)	Gentilcore (PQ)
Bérubé (PQ)	Paradis (PQ)
Boissonneault (PQ)	St-Pierre Plamondon
	(PQ)